

En France, 40 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C fin 2018. Ils sont en moyenne moins diplômés que l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi. Leur accompagnement est plus intensif que celui de l'ensemble des inscrits : 25 % bénéficient d'un accompagnement renforcé (contre 17 %) et 3 % d'un accompagnement global (contre 1 %). Ces deux types d'accompagnement à la recherche d'emploi sont plus souvent dispensés aux bénéficiaires du RSA les moins diplômés ou étant récemment inscrits à Pôle emploi. L'accompagnement guidé reste malgré tout majoritaire pour les bénéficiaires du RSA (55 %), comme pour l'ensemble des inscrits (49 %).

Quatre bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs sur dix sont inscrits à Pôle emploi

Fin 2018, 2 091 000 personnes bénéficiaires du RSA sont soumises aux « droits et devoirs du bénéficiaire du RSA » en France, car elles sont sans emploi ou disposent d'un revenu d'activité professionnelle inférieur à 500 euros par mois¹. Elles représentent 99 % des bénéficiaires du RSA (allocataires et conjoints d'allocataires).

Ces personnes doivent être accompagnées dans leurs démarches de recherche d'emploi ou, plus généralement, dans celles visant une meilleure insertion sociale ou professionnelle. Le conseil départemental ou territorial, qui désigne leur organisme référent unique, peut choisir Pôle emploi ou d'autres organismes d'accompagnement vers l'emploi, mais aussi des organismes d'accompagnement à dominante sociale pour les personnes plus éloignées du marché du travail (voir fiche 16).

En France², 40 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi en catégorie

A, B ou C³ fin 2018 (tableau 1), c'est-à-dire qu'ils sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

D'un territoire à l'autre, cette proportion est positivement, mais assez faiblement, corrélée à la part des personnes dont l'organisme référent unique désigné est Pôle emploi, parmi les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs fin 2018 (corrélation de 39 %). Si la part des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi est le plus souvent supérieure à la part de bénéficiaires du RSA orientés vers Pôle emploi (ou, du moins, elle reste du même ordre), la part des premiers est inférieure de plus de 10 points à celle des seconds dans une dizaine de territoires, ce qui indique que toutes les personnes orientées vers Pôle emploi ne s'y sont pas encore inscrites.

Les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs sont plus souvent inscrits à Pôle emploi lorsqu'ils sont âgés de 25 à 59 ans : entre 41 % et 43 % d'entre eux selon la tranche d'âge, contre environ 25 % parmi les moins de 25 ans et les personnes de 60 ans ou plus. Les bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans sont quasiment tous des

1. En moyenne au cours des trois derniers mois.

2. L'étude porte sur l'ensemble des territoires où le RSA existe, soit les 96 départements de France métropolitaine, les 5 départements et régions d'outre-mer (DROM), Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Par la suite, nous emploierons la notion de « territoires » pour renvoyer à ces 104 territoires.

3. Par la suite, nous emploierons les termes « inscrits à Pôle emploi » pour faire implicitement référence aux inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C. Fin 2018, 95 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi relèvent de l'une de ces trois catégories. Cette proportion s'élève à 90 % pour l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi.

parents ou futurs parents de jeunes enfants, dont environ la moitié bénéficiant du RSA majoré⁴ et sont des parents ou futurs parents isolés. Ils sont donc plus fréquemment que des personnes

d'autres tranches d'âge orientés vers un accompagnement à dominante sociale, afin de lever divers freins sociaux et familiaux avant d'envisager un retour à l'emploi. Par ailleurs, une partie des

Tableau 1 Répartition, fin 2018, des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C, selon diverses caractéristiques

En %

		Bénéficiaires du RSA ¹ inscrits à Pôle emploi ²	Bénéficiaires du RSA ¹	Personnes inscrites à Pôle emploi ²	Part des personnes inscrites à Pôle emploi ² parmi les bénéficiaires du RSA ¹	Part des bénéficiaires du RSA ¹ parmi les personnes inscrites à Pôle emploi ²
Effectif (en nombre)		840 000	2 091 000	5 988 000	40	14
Sexe	Femme	50	55	52	37	14
	Homme	50	45	48	44	15
Âge	Moins de 25 ans	3	5	13	25	4
	25 à 29 ans	18	17	14	43	18
	30 à 39 ans	30	29	25	41	17
	40 à 49 ans	24	22	22	43	15
	50 à 59 ans	19	18	20	42	14
	60 ans ou plus	5	7	6	28	12
Ancienneté d'inscription en catégorie A, B ou C	Moins de 6 mois	33	-	35	-	13
	6 mois à moins de 1 an	16	-	17	-	13
	1 an à moins de 2 ans	20	-	21	-	14
	2 ans à moins de 5 ans	21	-	19	-	16
	5 ans ou plus	10	-	8	-	17
Niveau de formation	Inférieur au CEP, BEPC	15	nd	9	nd	22
	CEP, BEPC	8	nd	5	nd	22
	BEP, CAP	39	nd	34	nd	16
	Bac	19	nd	23	nd	11
	Bac+2	9	nd	13	nd	9
	Supérieur à Bac+2	11	nd	16	nd	10
Catégorie de demandeur d'emploi	A	88	-	63	-	20
	B	8	-	13	-	9
	C	4	-	24	-	2

nd : non disponible.

1. Il s'agit des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs.

2. En catégorie A, B ou C.

Lecture > Fin 2018, en France, le nombre de bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs s'élève à 2 091 000. 40 % d'entre eux sont inscrits à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, soit 840 000 personnes. Le nombre total de personnes inscrites à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C s'élève à 5 988 000. Les femmes représentent 55 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs, 50 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C et 52 % des personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B ou C. 37 % des femmes bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs sont inscrites à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C et 14 % des femmes inscrites à Pôle emploi comme demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C sont des bénéficiaires du RSA soumises aux droits et devoirs.

Champ > France.

Sources > Pôle emploi, statistique mensuelle du marché du travail (STMT) ; CNAF (données semi-définitives, voir annexe 1.3) ; MSA.

4. Le montant du RSA peut être temporairement augmenté pour les parents qui assument seuls la charge d'au moins un enfant né ou à naître (RSA majoré, voir fiche 21).

jeunes jugés proches de l'emploi sont, quant à eux, orientés directement vers les missions locales, destinées à ce public, plutôt que vers Pôle emploi.

La part des bénéficiaires de 60 ans ou plus orientés vers Pôle emploi est nettement moins importante que celle de l'ensemble des bénéficiaires (20 % contre 36 %), ce qui rejaillit sur la part d'inscrits. Une démarche de retour à l'emploi, souvent longue, peut ne pas s'avérer prioritaire à l'approche de l'âge minimum légal de départ à la retraite.

Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi sont moins diplômés que l'ensemble des inscrits

Les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi sont moins diplômés que l'ensemble des personnes qui y sont inscrites. Leur niveau de formation est moins souvent supérieur ou égal au baccalauréat (39 % contre 52 %).

Les demandeurs d'emploi sans emploi (catégorie A) sont largement majoritaires par rapport à ceux exerçant une activité réduite (catégorie B ou C). C'est encore davantage le cas parmi les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs (88 % en catégorie A) que parmi l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi (63 %). Ce résultat rappelle que les bénéficiaires du RSA, même ceux inscrits à Pôle emploi, font partie des populations les plus éloignées de l'emploi, leurs ressources devant, par définition, être suffisamment faibles pour être sous le plafond de ressources de cette prestation.

L'ancienneté d'inscription en catégorie A, B ou C n'est pas très différente entre les bénéficiaires du RSA et l'ensemble des inscrits. La part de ceux ayant au moins deux ans d'ancienneté est légèrement supérieure parmi les premiers (31 % contre 27 %).

La proportion des moins de 25 ans est moindre parmi les bénéficiaires inscrits (3 % contre 13 %), le RSA n'étant essentiellement accessible en dessous de 25 ans qu'aux parents et futurs parents.

En revanche, la proportion des 25-39 ans y est supérieure (48 % contre 39 %).

Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi davantage en accompagnement renforcé ou global que l'ensemble des inscrits

Pôle emploi propose aux personnes inscrites un accompagnement en vue de retrouver un emploi⁵. Les quatre grands types d'accompagnement proposés fin 2018, classés du moins intensif au plus intensif, sont l'accompagnement suivi, l'accompagnement guidé, l'accompagnement renforcé et l'accompagnement global (encadré 1). La majorité des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi bénéficient d'un accompagnement guidé (55 %) [graphique 1]. Cet accompagnement est également le plus souvent dispensé à l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi (49 %). Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi sont moins souvent accompagnés dans le cadre du parcours suivi que l'ensemble des personnes inscrites (15 % contre 31 %). En parallèle, ils bénéficient plus fréquemment d'un accompagnement renforcé (25 % contre 17 %) ou global (3 % contre 1 %). La moitié des inscrits à Pôle emploi qui disposent d'un accompagnement global sont bénéficiaires du RSA. Le recours plus systématique à des types d'accompagnement plus intensifs pour les bénéficiaires du RSA s'explique par un éloignement à l'emploi souvent plus marqué.

Pôle emploi a la possibilité de déléguer l'accompagnement de personnes inscrites sur ses listes à d'autres structures spécialisées dans l'insertion. Si cette pratique est minoritaire pour les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs (14 % des inscrits), elle l'est encore davantage pour l'ensemble des personnes inscrites (8 %). Elle est plus importante pour les bénéficiaires du RSA de moins de 25 ans (33 % des inscrits) que pour ceux des autres tranches d'âge (entre 11 % et 15 % suivant la tranche d'âge), essentiellement en raison du recours aux missions locales pour ces jeunes (23 % sont accompagnés dans ce cadre).

5. Ou en vue de l'accès à un autre emploi correspondant mieux aux souhaits de la personne si elle en occupe déjà un.

Plus l'inscription à Pôle emploi est récente, plus l'accompagnement est renforcé ou global

L'accompagnement renforcé est beaucoup plus souvent dispensé aux bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi âgés de moins de 25 ans (37 % des cas) qu'à ceux âgés de 25 à 59 ans (entre 23 % et 26 % suivant la tranche d'âge) ou de 60 ans ou plus (21 %) [tableau 2]. La hiérarchie par âge est, logiquement, inversée pour l'accompagnement suivi. L'accompagnement global est par ailleurs plus souvent prodigué, même si les parts sont faibles, aux bénéficiaires du RSA âgés de 25 à 59 ans qu'à ceux de moins de 25 ans ou de 60 ans ou plus. Au total, l'accompagnement dispensé aux bénéficiaires de 60 ans ou plus est moins intensif que pour les plus jeunes : ils sont sous-représentés dans les accompagnements global et renforcé et surreprésentés dans l'accompagnement suivi. Ces différentes stratégies d'accompagnement suivant la tranche

d'âge se vérifient pour l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi.

Si les accompagnements suivi et guidé sont largement majoritaires pour les bénéficiaires du RSA, quelle que soit leur ancienneté d'inscription à Pôle emploi, les accompagnements renforcé et global sont plus souvent dispensés pour les inscriptions récentes que pour les plus anciennes : la part de l'accompagnement renforcé est, par exemple, de 26 % pour les bénéficiaires du RSA inscrits depuis moins de six mois, contre 20 % pour les inscrits depuis cinq ans ou plus. La part de l'accompagnement global est assez faible et passe de 3 % à 2 % entre ces deux tranches d'ancienneté.

Un accompagnement renforcé ou global davantage tourné vers les moins diplômés

Le type d'accompagnement des bénéficiaires inscrits à Pôle emploi s'adapte le plus souvent au niveau de formation⁶.

Encadré 1 Les quatre grands types d'accompagnement proposés par Pôle emploi

Fin 2018, Pôle emploi propose aux demandeurs d'emploi quatre grands types d'accompagnement. Ils sont classés ci-après du moins intensif au plus intensif.

> **L'accompagnement suivi** est destiné aux demandeurs d'emploi les plus proches de l'emploi et dont l'autonomie dans la recherche d'emploi est la plus grande. Le conseiller référent s'assure notamment que le demandeur d'emploi reçoive des offres d'emploi et reste actif dans sa recherche. La fourchette indicative théorique de la taille des portefeuilles de cette modalité est de 200 à 350 demandeurs d'emploi par conseiller. Les contacts sont essentiellement dématérialisés.

> **L'accompagnement guidé** cible les demandeurs d'emploi qui nécessitent d'être appuyés régulièrement par leur conseiller référent dans leur recherche d'emploi, notamment à travers des contacts dont la nature (en face à face, par téléphone, par mail) et la fréquence sont personnalisées. Les portefeuilles sont en théorie de l'ordre de 100 à 150 demandeurs d'emploi par conseiller pour ce type d'accompagnement.

> **L'accompagnement renforcé**, pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'être fortement soutenus par leur conseiller référent, prend notamment la forme d'entretiens en face à face dont le rythme et le contenu répondent aux besoins du demandeur. Les portefeuilles doivent théoriquement réunir au plus 70 demandeurs d'emploi par conseiller.

> **L'accompagnement global**, pour les demandeurs d'emploi les plus fragilisés (notamment confrontés à des freins sociaux ou en situation de précarité), vise à faciliter la prise en charge des difficultés sociales et professionnelles et à favoriser l'accès à l'emploi. Cet accompagnement est mené conjointement par un conseiller Pôle emploi et un travailleur social des services du conseil départemental ou territorial. Cet accompagnement n'est pas encore déployé sur l'ensemble des territoires, contrairement aux trois autres types.

6. Le concept de niveau de formation retenu dans cette fiche est le niveau de formation atteint. On ne tient pas compte ici des éventuelles formations en cours.

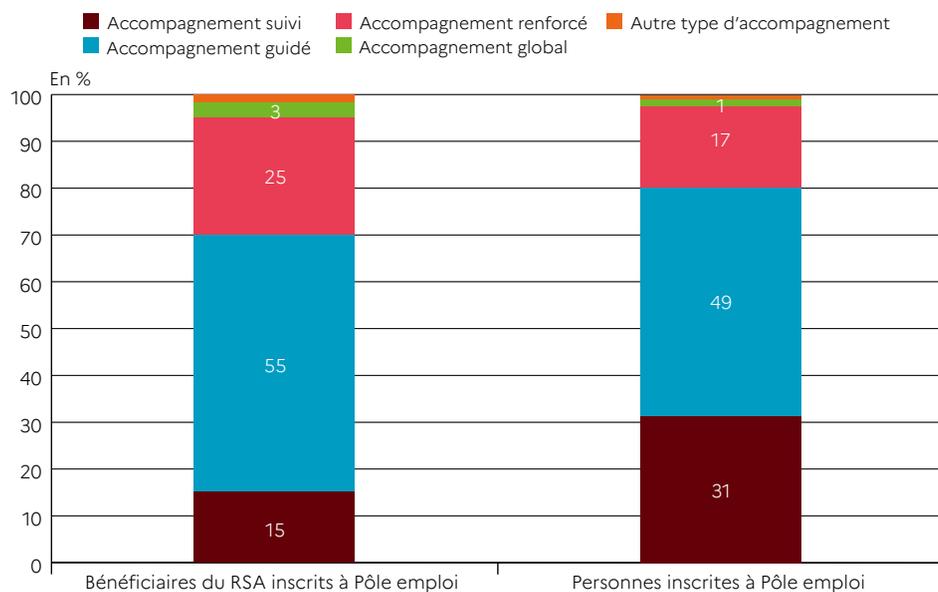
La part de l'accompagnement suivi s'élève à 12 % pour les bénéficiaires du RSA ayant un niveau de formation inférieur au certificat d'études primaires (CEP) ou au brevet d'études du premier cycle (BEPC), alors qu'elle atteint 15 % pour ceux qui ont un niveau baccalauréat et même 24 % pour ceux ayant un niveau supérieur à bac+2. À l'inverse, la part de l'accompagnement renforcé s'établit respectivement à 27 %, 24 % et 19 % pour ces mêmes niveaux de formation. Cette stratégie d'accompagnement est observée également pour l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi, bénéficiaires ou non du RSA. Enfin, l'accompagnement global est, lui aussi, moins dispensé aux bénéficiaires du RSA ayant

un niveau de formation supérieur à bac+2 qu'à ceux d'autres niveaux de formation.

Des disparités territoriales sont observées quant à la part des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi bénéficiant d'un accompagnement renforcé. Cette part est comprise entre 19 % et 30 % pour la moitié des collectivités.

Ces disparités ne sont que très peu expliquées, voire pas du tout, par des différences concernant les caractéristiques observables (sexe, âge, ancienneté d'inscription, niveau de formation) des bénéficiaires du RSA inscrits ou des différences de situation du marché du travail (mesurée par le taux de chômage et la part des chômeurs de longue durée)⁷. ■

Graphique 1 Répartition des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C, fin 2018, suivant le type d'accompagnement



Note > Du moins intensif au plus intensif, les quatre grands types d'accompagnement sont le suivi, le guidé, le renforcé et le global. La modalité « Autre type d'accompagnement » regroupe des personnes ayant un autre accompagnement qu'un accompagnement suivi, guidé, renforcé ou global et celles sans accompagnement (sans possibilité de distinguer les deux situations dans les données à disposition).

Lecture > Fin 2018, en France, 25 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C bénéficient d'un accompagnement renforcé. Cette proportion s'élève à 17 % pour l'ensemble des personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A, B ou C.

Champ > France.

Source > Pôle emploi, statistique mensuelle du marché du travail (STMT).

⁷ Les corrélations sont faibles, voire absentes. Ce résultat est confirmé dans des analyses par régression linéaire : même si l'on retient uniquement les meilleurs modèles de régression parmi les très nombreuses spécifications testées, le pouvoir explicatif demeure très bas (quel que soit le modèle, moins de 15 % [coefficient R²] des disparités entre territoires sont expliquées).

Tableau 2 Répartition des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C, fin 2018, selon le type d'accompagnement et diverses caractéristiques

		En %				
		Accompagnement suivi	Accompagnement guidé	Accompagnement renforcé	Accompagnement global	Autre type d'accompagnement
Sexe	Femme	15	55	25	4	2
	Homme	16	55	25	3	2
Âge	Moins de 25 ans	9	50	37	2	3
	25 à 29 ans	16	54	26	3	2
	30 à 39 ans	15	56	23	4	2
	40 à 49 ans	15	55	25	4	2
	50 à 59 ans	15	55	25	3	2
	60 ans ou plus	22	55	21	1	1
Ancienneté d'inscription en catégorie A, B ou C	Moins de 6 mois	14	52	26	3	4
	6 mois à moins de 1 an	14	54	26	4	2
	1 an à moins de 2 ans	15	55	25	4	1
	2 ans à moins de 5 ans	16	57	23	3	1
	5 ans ou plus	18	59	20	2	1
Niveau de formation	Inférieur au CEP, BEPC	12	55	27	3	3
	CEP, BEPC	12	54	27	4	2
	BEP, CAP	13	55	26	4	2
	Bac	15	56	24	3	2
	Bac+2	19	55	21	3	2
	Supérieur à Bac+2	24	53	19	2	2
Catégorie de demandeur d'emploi	A	14	55	25	3	2
	B	22	52	21	3	1
	C	22	52	22	3	2

Notes > Pour chaque ligne, la somme des pourcentages des cinq colonnes relatives aux différents accompagnements peut ne pas être égale à 100 % en raison des arrondis à l'unité. La modalité « Autre type d'accompagnement » regroupe des personnes ayant un autre accompagnement qu'un accompagnement suivi, guidé, renforcé ou global et celles sans accompagnement (sans possibilité de distinguer les deux situations dans les données à disposition).

Lecture > Fin 2018, en France, 25 % des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs inscrits à Pôle emploi en catégorie A bénéficient d'un accompagnement renforcé.

Champ > France.

Source > Pôle emploi, statistique mensuelle du marché du travail (STMT).

Pour en savoir plus

> Données complémentaires sur le site de la DREES, édition 2021 de Minima sociaux et prestations sociales, rubrique Données, fiche 17.

> **D'Isanto, A.** (2019, juillet). Insertion : un accompagnement renforcé ou global pour 30 % des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi. DREES, *Études et Résultats*, 1121.

> **Pitollat, C., Klein, M.** (2018, août). L'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Rapport au Premier ministre.